

\$137,000. Comme la prudence exige que nous gardions une réserve d'au moins 25 par cent pour faire face aux obligations ordinaires, nous avons pour rencontrer les demandes provenant d'un passif total envers le public de \$2,687,817.18 un montant de \$731,121.15, ce qui équivaut à une réserve de 27½ par cent.

Le montant des prêts courants est maintenant de \$2,939,748.48 contre \$2,646,334.80 à pareille époque l'année dernière.

Par suite des nombreuses faillites auxquelles nous avons fait allusion, les billets en souffrance non garantis se sont accrus de \$26,090.58 à \$46,937.70 après déduction faite pour les pertes encourues; par contre, les billets en souffrance garantis qui l'année dernière s'élevaient à \$303,284.70 ont été réduits à \$81,754.21.

Le compte d'édifices de la banque a été augmenté de \$70,031.87 par l'achat pour l'usage de la banque à Montréal d'un édifice considérable que la banque occupait déjà depuis plusieurs années, par la construction à Sherbrooke d'une bâtisse pour remplacer les anciens bureaux détruits par le feu l'année dernière, et enfin par les améliorations que vous pouvez constater dans la bâtisse où nous sommes réunis; ces placements devront donner un revenu d'au moins 8 par cent.

Il n'est que juste de vous dire que ces améliorations ont été faites sous l'habile direction de l'un des directeurs de cette banque, M. Bilodeau, qui a une longue expérience dans la construction des bâtisses; ce monsieur a sacrifié beaucoup de son temps pour surveiller l'exécution des travaux.

Il nous reste encore à vendre deux limites dans la vallée de l'Ottawa et une sur la rivière Marguerite; les directeurs espèrent pouvoir en disposer durant l'année prochaine, et la perte, si perte il y a, ne pourra pas être très-considérable.

Durant l'année écoulée, la banque a réussi à régler plusieurs anciennes réclamations d'une manière avantageuse, et les directeurs ne craignent pas de dire que La Banque Nationale est aujourd'hui dans une meilleure position qu'elle ne l'a été depuis un grand nombre d'années, et qu'avec du travail et de l'énergie et la coopération des actionnaires, elle occupera avant longtemps, nous l'espérons, une place avantageuse parmi les institutions financières du Canada.

Le rapport est ensuite approuvé.

Proposé par M. E.-W. Méthot, appuyé par M. T. LeDroit :
" Que l'article 6 des réglemens de La Banque Nationale sanctionnés par les actionnaires le 6 Mai 1873, soit amendé en remplaçant le mot " quatre " dans la première ligne du dit article par le mot " cinq ", en ajoutant le mot " deux " avant les mots " mille piastres au président " dans la sixième ligne du dit article, et aussi en ajoutant à la fin du dit article les mots suivants : " le président devra prendre une part active dans